TRIBUNAL D'INSTANCE DE BIGNONA

	10	7
/)/0		//2016/ T.D.B

CERTIFICAT DE NATIONALITE SENEGALAISE

Nous, Mamadou DIENE

PRESIDENT DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE BIGNONA – SENEGAL Certifions sur le vu des pièces suivantes :

1) Une requête en date du :

05 Avril 2016

Pétitionnaire:

Arona DIALLO

- 2) l'extrait N°89 du registre des actes de naissance de l'année 2007 du centre secondaire d'étatcivil de Coubalan délivré le 14/03/2016 par l'officier du centre principal d'état-civil de Tenghori concernant le Pétitionnaire ;
- 3) l'extrait N°2251 du registre des actes de naissance de l'année 1992 du centre secondaire d'état-civil de Coubalan délivré le 05/04/2016 par l'officier du centre principal d'état-civil de Tenghori concernant le Père du Pétitionnaire Ibrahima DIALLO né le 10 Avril 1975 à Djiguinoum, arrondissement de Tenghori, département de Bignona;
- 4) Un certificat de résidence en date du 15 Mars 2016 délivré par la Commune de Bignona concernant le Pétitionnaire ;

// //

//

Que le nommé:

Arona DIALLO

Fils de:

Ibrahima

Et de:

Kardiatou DIALLO

Né le:

22 Février 1996 à Djiguinoum

EST DE NATIONALITE SENEGALAISE, EN VERTU DE L'ARTICLE 1 ALINEA 1 DE LA LOI N°61.10 DU 07 MARS 1961 MODIFIEE.

COMME ETANT NE(E) au SENEGAL d'un ascendant au 1er degré qui y est lui-même né.

FAIT A BIGNONA, LE 13 Avril 2016

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL

